

Comité d'experts spécialisé CES « Évaluation des risques liés aux agents physiques et aux nouvelles technologies » - CES « AP » 2021-2023

**Procès-verbal de la réunion
du 18 mars 2021**

Considérant le décret n° 2012-745 du 9 mai 2012 relatif à la déclaration publique d'intérêts et à la transparence en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, ce procès-verbal retranscrit de manière synthétique les débats d'un collectif d'experts qui conduisent à l'adoption de conclusions. Ces conclusions fondent un avis de l'Anses sur une question de santé publique et de sécurité sanitaire, préalablement à une décision administrative.

Les avis de l'Anses sont publiés sur son site internet (www.anses.fr).

Etaient présents le 18 mars 2021 – Matin :

Madame Anne PEREIRA DE VASCONCELOS (présidente de séance)

Madame Valentina ANDREEVA, Monsieur Serge BOARINI, Madame Anne BOURDIEU, Monsieur Jean-Marie BURKHARDT, Monsieur Philippe CHAUMET-RIFFAUD, Monsieur Thomas CLAUDEPIERRE, Monsieur Pierre DEGAUQUE, Monsieur Thierry DOUKI, Monsieur Didier DULON, Monsieur Guillaume DUTILLEUX, Monsieur Jack FALCON, Monsieur Nicolas FELTIN, Monsieur Luc FONTANA, Monsieur Pierre-Marie GIRARD, Monsieur Fabrice GIRAUDET, Monsieur Pascal GUÉNEL, Monsieur Thierry LETERTRE, Madame Frederique MOATI, Monsieur Jean-Luc MOREL, Madame Anne-Lise PARADIS, Madame Marie-Pierre ROLS, Madame Valérie SIMONNEAUX, Madame Alicia TORRIGLIA, Madame Françoise VIENOT.

Etaient absents ou excusés :

Madame Irina GUSEVA CANU, Madame Catherine MOUNEYRAC.

Etaient présents le 18 mars 2021 - Après-midi :

Madame Anne PEREIRA DE VASCONCELOS (présidente de séance)

Madame Valentina ANDREEVA, Monsieur Serge BOARINI, Madame Anne BOURDIEU, Monsieur Jean-Marie BURKHARDT, Monsieur Philippe CHAUMET-RIFFAUD, Monsieur Pierre DEGAUQUE, Monsieur Thierry DOUKI, Monsieur Didier DULON, Monsieur Guillaume DUTILLEUX, Monsieur Jack FALCON, Monsieur Nicolas FELTIN, Monsieur Luc FONTANA, Monsieur Pierre-Marie GIRARD, Monsieur Fabrice GIRAUDET, Madame Irina GUSEVA CANU, Monsieur Thierry LETERTRE, Madame Frederique MOATI, Monsieur Jean-Luc MOREL, Madame Anne-Lise PARADIS, Madame Marie-Pierre ROLS, Madame Valérie SIMONNEAUX, Madame Alicia TORRIGLIA, Madame Françoise VIENOT

Etaient absents ou excusés :

Monsieur Thomas CLAUDEPIERRE, Monsieur Pascal GUÉNEL, Madame Catherine MOUNEYRAC

Présidence

Madame Anne PEREIRA DE VASCONCELOS assure la présidence de la séance pour la journée.

1. ORDRE DU JOUR

L'expertise, ayant fait l'objet d'une finalisation et d'une adoption des conclusions, est la suivante :

Avis relatif à l'exposition de la population aux champs électromagnétiques liée au déploiement de la technologie de communication « 5G » et aux effets sanitaires associés - Avis - 2019-SA-0006

2. GESTION DES RISQUES DE CONFLIT D'INTERETS

La présidente, après avoir vérifié en début de réunion que les experts n'ont pas de nouveaux liens d'intérêts à déclarer, précise que l'analyse des liens déclarés n'a pas mis en évidence de risque de conflit au regard du point de l'ordre du jour mentionné ci-dessus.

3. SYNTHÈSE DES DÉBATS, DÉTAIL ET EXPLICATION DES VOTES, Y COMPRIS LES POSITIONS DIVERGENTES

Afin d'accompagner le déploiement et le développement de la technologie « 5G », le Gouvernement a présenté le 16 juillet 2018 sa feuille de route nationale 5G. Un des quatre chantiers lancés par le Gouvernement vise à « assurer la transparence et le dialogue sur le déploiement et l'exposition du public ».

Dans ce cadre, l'Anses a été saisie le 9 janvier 2019 par les ministères en charge de la santé, de l'environnement et de l'économie pour la réalisation de l'expertise suivante : « Exposition aux champs électromagnétiques liée au déploiement de la technologie de communication « 5G » et effets sanitaires associés ».

La saisine de l'Anses se décompose en trois points :

1. Une description des caractéristiques et de la nature des signaux émis.
2. Une évaluation du niveau d'exposition des personnes lié aux communications mobiles de technologie 5G.
3. Une revue des connaissances existantes sur les effets sanitaires liés à l'exposition aux champs électromagnétiques dans les bandes 3,5 GHz et 26 GHz.

Constatant la convergence de leurs préoccupations, l'Anses et l'ANFR (Agence nationale des fréquences) ont souhaité construire un programme scientifique commun afin, d'une part, de décrire les caractéristiques techniques de la technologie 5G, notamment les dispositifs rayonnants spécifiquement développés pour la 5G dans le cadre des déploiements pilotes et, d'autre part, d'évaluer les niveaux d'exposition des populations à partir des mesures effectuées sur les zones pilotes sans utilisateurs, dont les essais sont exploratoires.

La réponse à la saisine fait l'objet de plusieurs rapports complémentaires de l'Anses et de l'ANFR :

- l'ANFR a fait une présentation générale de la 5G abordée sous l'angle de l'exposition des personnes dans un premier rapport publié en 2019, et a rendu compte des premiers résultats de mesures d'exposition effectuées pendant les expérimentations pilotes 5G dans un second rapport publié en 2020 ;
- l'Anses a, dans un premier temps, rendu un rapport préliminaire publié en janvier 2020 qui a permis d'identifier les études disponibles portant sur les effets sanitaires éventuels liés à l'exposition aux champs électromagnétiques dans les bandes 3,5 GHz et 26 GHz. Dans un second temps, l'Anses a mené une expertise qui visait à évaluer le niveau de preuve associé aux effets étudiés dans la littérature scientifique, qui a été soumise à validation des membres du CES Évaluation des risques liés aux agents physiques et aux nouvelles technologies lors de la présente réunion.

L'Agence a confié au groupe de travail « 5G » la réalisation de cette expertise, sous l'égide du CES. Le groupe de travail a été constitué à la suite d'un appel à candidatures public. Les experts membres de ce groupe ont été retenus pour leurs compétences scientifiques et techniques dans le domaine des champs électromagnétiques, de l'ophtalmologie, des neurosciences, de la dermatologie, de la génomique, de la biologie des membranes ainsi que des sciences sociales.

Les travaux d'expertise ont été soumis régulièrement au CES (tant sur les aspects méthodologiques que scientifiques). Le rapport produit par le groupe de travail tient compte des observations et éléments complémentaires discutés avec les membres du CES.

Les débats ont porté notamment sur :

- la différence de traitement méthodologique de la bande 700 MHz par rapport aux bandes 3,5 GHz et 26 GHz. Les opérateurs de téléphonie mobile ont entrepris d'utiliser principalement, dans un premier temps, les bandes de fréquences des technologies déjà en place pour déployer la 5G. Cette situation a été connue fin 2020, et l'Anses a dû adapter la méthode d'expertise pour y intégrer cette bande de fréquences ;
- l'interprétation des résultats d'études sur membranes artificielles et leur extrapolation à des systèmes plus complexes ;
- la pertinence pour le CES d'intégrer dans l'avis de l'Anses des éléments concernant les risques environnementaux liés au déploiement de la 5G ;
- l'interprétation des études selon qu'elles exposent les organes ou organismes entiers à des niveaux pouvant suggérer un effet thermique ou non, et leur prise en compte dans l'évaluation du risque.

La présidente vérifie que le quorum est atteint avec 23 experts sur 27 ne présentant pas de risque de conflit d'intérêts.

La présidente propose une étape formelle de validation avec délibération et vote. Elle rappelle que chaque expert donne son avis et peut exprimer une position divergente.

Experts présents au moment du vote :

Serge Boarini, Anne Bourdieu, Jean-Marie Burkhardt, Philippe Chaumet-Riffaud, Pierre Degauque, Thierry Douki, Didier Dulon, Guillaume Dutilleux, Jack Falcon, Nicolas Feltin, Luc Fontana, Pierre-Marie Girard, Fabrice Giraudet, Irina Guseva-Canu, Thierry Letertre, Frédérique Moati, Jean-Luc

Morel, Anne-Lise Paradis, Anne Pereira De Vasconcelos, Marie-Pierre Rols, Alicia Torriglia, Valérie Simonneaux, Françoise Vienot

Les experts présents adoptent à l'unanimité des présents les conclusions de l'expertise relative à l'« Exposition de la population aux champs électromagnétiques liée au déploiement de la technologie de communication « 5G » et effets sanitaires associés ».

Madame Anne PEREIRA DE VASCONCELOS
Présidente du CES AP 2021-2023